

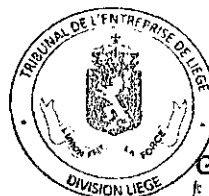


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24097578



05 JUIN 2024

Greffe

MONITEUR BELGE
DIRECTION

21 JUIN 2024

BELGISCH STAATSBAD
BESTUUR

N° d'entreprise : **0754 619 022**

Nom

(en entier) : **INDUSTRYA FUND**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Greiner, 1 à 4100 Seraing**

Objet de l'acte : Démission administrateur - co-optation administrateur - Procuration -

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration le 14 novembre 2023

[...]

ORDRE DU JOUR

1. Gouvernance ;

a. Démission de Jean Jouet de ses fonctions d'administrateur ;

b. Co-optation d'Eric Vander Vorst comme administrateur ;

c. [...].

[...]

DECISIONS

1. Gouvernance

a. Démission de Jean Jouet de ses fonctions d'administrateur

Le Conseil d'administration prend connaissance et accepte la démission de Jean Jouet en tant qu'administrateur de la Société à la date des présentes décisions.

[...]

b. Co-optation d'Eric Vander Vorst comme administrateur

[...]

Le Conseil d'administration co-opte Eric Vander Vorst comme administrateur de la Société à la date des présentes décisions.

Sa nomination en tant qu'administrateur sera soumise à confirmation lors de la prochaine assemblée générale de la Société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Le Conseil d'administration décide d'octroyer une procuration spéciale à Samuel Darcheville et Thibault Neuzy, élisant domicile Allée de Clerlande 3, 1340 Ottignies, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec le pouvoir de subdéléguer, afin d'accomplir (i) toutes les formalités de dépôt et de publication qui peuvent être nécessaires ou utiles en relation avec les décisions ci-dessus, y compris la préparation et l'exécution de tous les documents et formulaires (de publication) requis, et le dépôt de ces documents et formulaires auprès du Greffe du Tribunal de l'entreprise compétent et (ii) toutes les formalités auprès du registre des personnes morales ainsi qu'auprès d'un guichet d'entreprises, qui peuvent être nécessaires ou utiles pour assurer l'enregistrement ou la modification des informations de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

[...]

Pour copie conforme
Thibault Neuzy
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad ~ 28/06/2024 ~ Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).